

Présidence du Conseil Départemental du Val d'Oise

Cergy, le 3 Mai 2021

Communiqué de presse

**SEANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU LUNDI 3 MAI**

Les élus du Conseil départemental du Val d'Oise se sont réunis en commission permanente ce lundi 3 mai 2021 et ont délibéré sur 17 rapports à l'ordre du jour.

Les élus ont voté notamment :

- **49 806,58 €** consacrés aux aides départementales aux communes d'Ermont, Saint-Gratien et au Syndicat intercommunal d'animation rurale (Commeny, Moussy, Gouzangrez et le Perchay) dans le secteur scolaire,
- **47 957 €** attribués à 10 associations sportives pour l'acquisition de matériel sportif onéreux,
- **15 549,30 €** attribués à la commune de Parmain pour la création d'une voie verte (aménagement cyclable).

Le chiffre du jour :

590 000 €, le montant total de l'aide départementale alloué à la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise pour la création d'une Maison de la Petite Enfance à Vauréal.

La Synthèse

FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION

2-04 – Aides départementales aux communes dans le secteur scolaire – 49 806,58 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions suivantes :

- 8 280,36 € au groupement de communes du Syndicat Intercommunal d'Animation Rurale (SIAR) pour des travaux de rénovation et divers aménagements à l'école communale maternelle de Gouzangrez.
- 29 039,80 € à la commune d'Ermont pour des travaux de désamiantage de salles de classes et cages d'escaliers au sein de l'école Maurice Ravel, et des travaux de réfection de 10 salles de classes et des sanitaires, afin d'améliorer l'isolation thermique et de garantir davantage de sécurité sanitaire au sein du groupe scolaire Eugène Delacroix.
- 12 486,42 € à la commune de Saint-Gratien pour des travaux d'extension de la demi-pension de l'école Grusse Dagneaux, afin de pouvoir augmenter la capacité d'accueil du nombre de demi-pensionnaires.

2-05 – Aide départementale à la commune de Presles dans le secteur de la culture. L'Assemblée départementale accorde une subvention de 20 873 € à la commune de Presles pour l'acquisition de nouveaux moyens matériels et l'informatisation de sa nouvelle médiathèque municipale.

2-06 – Aide départementale à la commune de L'Isle-Adam dans le secteur de la prévention et de la sécurité. L'Assemblée départementale accorde une subvention de 4 000 € à la commune de L'Isle-Adam pour l'acquisition d'un nouveau véhicule équipé pour la police municipale afin de renforcer sa flotte.

2-07 – Aide départementale à la commune de Taverny dans le secteur social. L'Assemblée départementale accorde une subvention de 28 997 € à la commune de Taverny pour les travaux de rénovation et d'entretien des locaux de la Maison des habitants "Joséphine Baker". Il s'agit de réaliser des travaux de rénovation dans ses parties communes le hall d'entrée et d'accueil, les salles d'activités et de réunion. La rénovation de ces locaux permettra d'améliorer les conditions d'accueil et d'information des usagers, de pratique des activités municipales, institutionnelles et associatives, tout en optimisant les coûts en termes de consommation énergétique.

2-08 – Aide départementale à Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise dans le secteur de la petite enfance. L'Assemblée départementale accorde une subvention de 590 000 € à la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise pour la création d'une maison de la Petite Enfance à Vauréal. Il s'agit de regrouper plusieurs de ses structures d'accueil dans un nouvel équipement. La Maison de la Petite Enfance sera située dans le nouveau coeur de ville de Vauréal. Le bâtiment sera de plain-pied, d'une surface de près de 1 200 m², et comprendra un multiaccueil collectif de 70 places, une crèche familiale de 30 places, une halte-garderie de 18 places, et un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM). Le projet inclut un espace extérieur clos de 200m², ainsi qu'une aire de stationnement.

2-09 – Aide départementale à la commune de Parmain dans le secteur des mobilités douces. L'Assemblée départementale accorde une subvention de 15 549, 30 € à la commune de Parmain pour la création d'un aménagement cyclable entre le collège "Les Coutures" et la rue du Val d'Oise. Cet itinéraire complète le maillage cyclable de la commune et sécurise l'accès des collégiens à leur établissement. Les travaux consistent en la réalisation d'une voie verte d'une largeur de 3,50 mètres sur un linéaire de 170 mètres. La réalisation de ces travaux est prévue à partir du 1er juillet 2021.

DEVELOPPEMENT DURABLE – CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE

4-01 - Subventions en faveur de la musique – 19 770 € alloués au total.

L'Assemblée départementale accorde les subventions aux associations suivantes :

- 5 220 € à l'association Les Compagnons d'Orphée pour le Festival du Vexin, en raison de la qualité artistique du festival et afin de soutenir son offre unique en zone rurale auprès de petites communes.
- 4 650 € à l'association Les Heures musicales de Taverny pour le Festival de l'automne musical à Taverny, qui participe à sensibiliser les publics à la diversité de la musique classique.
- 1 000 € à l'association Les heures musicales de Pontoise pour sa Saison d'orgue à Pontoise, qui contribue à la mise en valeur des orgues, témoins de l'histoire musicale et patrimoniale du département.
- 750 € à l'association Menace Production à Soisy-sur-Montmorency pour la réalisation d'un clip vidéo afin de permettre au spectateur de s'immerger au sein du groupe pendant les répétitions.
- 750 € à Association Relentless Prod à Saint-Ouen-l'Aumône pour l'enregistrement de 5 clips et la réalisation de 5 teasers par le réalisateur Nicolas de Muizon.
- 750 € à l'association l'Assogrenue à Jouy-en-Josas pour l'enregistrement d'un 3ème clip. Les membres du groupe ont travaillé avec les structures locales valdoisiennes comme la Cave d'Argenteuil et le Forum de Vauréal.
- 750 € à l'association September Boy Asso à Jouy-le-Moutier pour l'enregistrement Enregistrement d'un nouvel Opus de l'artiste valdoisien Pop September Boy.

L'Assemblée départementale accorde également les subventions aux associations suivantes au titre de l'année 2021, en complément du report des subventions 2020 non utilisées, pour mener à bien leurs saisons de concerts :

- 2 900 € à l'association "Auvers Jazz" à Auvers-sur-Oise.
- 1 500 € à l'association "Eaubonne Jazz" à Euibonne.
- 1 500 € à l'association "Jazz session" à Pierrelaye.

ÉDUCATION – SPORT – JEUNESSE – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

5-01 - Aide à l'acquisition de matériel sportif onéreux à vocation collective – 47 957 € alloués au total.

L'Assemblée départementale accorde les subventions suivantes :

- 12 000 € à l'association Val de Seine Cyclisme 95 à Argenteuil pour l'acquisition d'un véhicule de transport collectif de sportifs et respectueux de l'environnement.
- 3 666 € à l'association sportive du collège Les Touleuses à Cergy pour l'acquisition d'un kayak slalom.
- 1 131 € à l'association Echiquier de Franconville pour l'acquisition de matériel pour la pratique des échecs en milieu scolaire.
- 2 329 € à l'association Saint Leu Boxing Club à Saint-Leu-la-Forêt pour l'acquisition d'un ring de boxe pliable avec tapis d'amortissement.
- 7 000 € à l'association AASS Football à Sarcelles pour l'acquisition d'un véhicule de transport collectif de sportifs.
- 1 339 € à l'association AASS Gymnastique à Sarcelles pour l'acquisition d'une bâche de protection "anti-covid" pour praticable.
- 6 329 € à l'association AASS Tennis à Sarcelles pour l'acquisition de surfaces de terrains de badminton démontables, ainsi que des poteaux et filets.

- 1 133 € à l'association Beaumont Aviron à Beaumont-sur-Oise pour l'acquisition d'un Skiff « Filippi ».
- 12 000 € à l'association Cergy-Pontoise Basket pour l'acquisition d'un véhicule de transport collectif de sportifs et de personnes en situation de handicap.
- 1 030 € à l'association Tennis Club à Gonesse pour l'acquisition d'un panneau d'affichage de score électronique.

Contacts presse :

Guillaume TESSIER

Thomas TOLEDANO

thomas.toledano@valdoise.fr

Tél. 01 34 25 34 14

Suivez l'actualité du Département du Val d'Oise sur valdoise.fr, sur [Facebook](#) et sur [Twitter](#).